

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPROVU DI L'OPERAZIONE D'ASSODU DI E PARETE
NANTU A A LIGNA CENTRALE DI U RITALE
FERRUVIARIU - FASA 8

APPROBATION DE L'OPERATION DE CONFORTEMENT
DES PAROIS ROCHEUSES SUR LA LIGNE CENTRALE DU
RESEAU FERRE - TRANCHE 8

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter la tranche 8 de confortement de parois rocheuses et de circulation sur la ligne centrale au titre du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) n° 4 2018-2020.

L'opération s'inscrit dans le cadre du programme général de modernisation du chemin de fer de la Corse mis en œuvre depuis 2002.

Elle concerne l'infrastructure ferroviaire et plus particulièrement les ouvrages de déblais situés en bordure de la voie ferrée. Ces ouvrages qui datent de la construction de la ligne sont sujets à évolutions du fait des phénomènes climatiques, de l'altération des sols ainsi que des effets de la végétation.

Ces évolutions se traduisent par des chutes de matériaux sur la plateforme ferroviaire gênant l'exploitation de la ligne et causant des risques à la circulation des trains. L'objectif de cette opération consiste donc à sécuriser les circulations ferroviaires par des travaux de confortement de falaises.

Des phases de travaux ont déjà été engagées sur 7 tranches depuis 2003.

La présente opération constitue la poursuite de ces travaux, ainsi que la mise en place de caméras de détection de chute de blocs sur une zone étendue représentant un risque très élevé.

1. Description de l'opération



Opérations inscrites auparavant au titre des tranches T5 et T6

Il s'agit de la sécurisation des zones déjà identifiées dans les zones précédentes mais qui n'ont pas pu être mise en œuvre. Il s'agit de la zone LC PK140+000 (ex T5) et de la zone LC PK 139+780 (ex T6). La sécurisation consiste essentiellement à la pose de grillages sur les talus.



Télésurveillance de la zone de CAPORALLINO

Compte tenu de la surface, une sécurisation traditionnelle n'est pas envisageable. Il a donc été retenu le principe de la mise en place d'une installation de télé-surveillance par caméras avec détection automatique d'incidents et alerte du PCC et des trains en circulation.

Nouvelles zones

Les nouvelles zones identifiées lors des études réalisées en 2019 et correspondant à un classement de risques supérieur à trois. Ce classement est issu d'un calcul reprenant les différents critères de risques (événements notables, analyse de la zone, accessibilité, nombre de trains en circulation..)

Les PK d'intervention sont les suivants :PK 98.320 ;PK 64.460 ;PK 96.170 ;PK 120.760 ;PK 88.900 ;PK 98.520 ;PK 90.430 ;PK 142.020 ;PK 124.510 ;PK 91.050 ;PK 64.600.

Les travaux consistent essentiellement à de la purge, de la dévégétalisation ou à de la

pose de grillages.

2. Financement

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Total HT
Anciennes zones T5 et T6	830 000 €
Zone de surveillance de CAPORALLINO	400 000 €
Nouvelles zones (11 PK)	1 000 000 €
Total	2 230 000 €

L'opération est inscrite au Plan Exceptionnel d'Investissements n°4.

Etat	70 % du montant HT	1, 561 M€
CdC	30 % du montant HT	0,669 M€

Le programme sera financé sur les autorisations de programme 1151 M021.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le programme de la tranche 8 de confortement des parois rocheuses sur le réseau ferré pour un coût de 2,230 M€ HT.
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements n°4 au titre de la mesure « Transports » et de la sous-mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT	1,561 M€
CdC	30 % du montant HT	0,669 M€

Total		2,230 M€
-------	--	----------

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures réglementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener ces opérations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONFORTEMENT DE PAROIS T.8 LIGNE CENTRALE

